

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

N° de la délibération : 2024-141

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme se distingue par une ambition forte de construire un avenir où chaque aspect de la vie collective est valorisé et soutenu.

Fière de son histoire et sa richesse qui ne cesse de grandir depuis le 12 octobre 1960 pour le district de Ham et le 22 mai 1964 pour le District de Nesle, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme succède aux Communautés de Communes du Pays Hamois et Neslois, de par sa création par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et une effectivité au 1^{er} janvier 2017.

Les 63 élus communautaires de notre collectivité incarnent l'esprit même du service public et de la démocratie participative. Chacun d'entre eux, avec son parcours et ses compétences, contribue de manière significative à façonner un avenir prospère et solidaire pour notre territoire. Leur engagement, au-delà des clivages politiques, est guidé par une volonté commune : celle de répondre aux besoins des citoyens et de promouvoir un développement harmonieux et durable de notre communauté.

Ces élus ne ménagent aucun effort pour porter les voix de leurs concitoyens et pour défendre les intérêts collectifs. Ils sont les artisans d'une vision partagée, où chaque projet, qu'il soit économique, social, culturel ou environnemental, est conçu dans un souci de cohésion et de bien-être collectif. Leur implication se traduit par une présence active sur le terrain, par des échanges constants avec les habitants, et par une capacité à innover pour trouver des solutions adaptées aux défis contemporains.

Le développement de notre collectivité repose sur cette dynamique collective, où chaque élu joue un rôle essentiel. Leur travail en synergie permet d'élaborer des politiques publiques ambitieuses, ancrées dans les réalités locales et tournées vers l'avenir. Grâce à leur dévouement et à leur engagement, notre territoire est en mesure de se projeter avec confiance et ambition, en répondant aux attentes d'aujourd'hui tout en préparant les réussites de demain.

Ainsi, ces 63 élus communautaires, par leur engagement quotidien, sont les piliers d'une collectivité qui se veut inclusive, innovante et résolument tournée vers le progrès. Ils sont les gardiens d'un développement équilibré et durable, au service de chaque citoyen.

En s'appuyant sur une dynamique sociale inclusive, ce projet vise à renforcer les liens entre ses habitants, à promouvoir une culture vivante et diversifiée, et à encourager une pratique sportive accessible à tous. Parallèlement, le développement économique est au cœur de cette vision, avec l'objectif de créer un écosystème propice à l'innovation et à l'emploi, tout en respectant les valeurs d'équité et de durabilité.

Ce territoire aspire ainsi à devenir un modèle de cohésion et de prospérité, où chaque initiative contribue à la réalisation d'une identité collective forte et tournée vers l'avenir.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite, Loi Engagement et Proximité ;

Vu l'article L.5211-11-2 du CGCT disposant du processus d'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la Conférence des Maires qui s'est tenue le 21 septembre 2023 dont l'ordre du jour portait sur le Pacte de Gouvernance ;

Vu l'avis général de la conférence qui a émis un avis favorable pour soumettre au conseil communautaire l'opportunité de débattre sur la rédaction du pacte de gouvernance ;

Vu les conférences des maires des 18 avril 2024 et 20 juin 2024 ayant eu pour objectif que les élus puissent travailler sur la définition des axes composant le pacte de gouvernance,

Après en avoir débattu dans les conditions prévues à l'article L.5211-11-2 du CGCT,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve la création du pacte de gouvernance en annexe,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

